CHARTE DE COMPORTEMENT DE L'ADHERENT "HANDBALL"

SAISON 2026 - 2027

La richesse et la vitalité d'une association, telle l'Union Sportive de Saint-Egrève, dépendent exclusivement de l'apport volontaire, enthousiaste et désintéressé de ressources et compétences par chacun de ses adhérents, et aussi des conjoints, parents et amis supporters associés à la vie du Club, vers des objectifs sportifs, éthiques et sociaux partagés.

En adhérant à la section Handball de l'U.S. Saint-Egrève (le Club), je m'engage à respecter cet esprit.

Par, notamment :

- une participation régulière et active aux différentes séances d'entraînement et aux compétitions,
- l'utilisation et la gestion économique des moyens matériels et financiers de l'U.S. Saint-Egrève,
- l'information rapide à l'encadrement technique ou l'équipe dirigeante en cas de connaissance d'un problème latent ou avéré au sein d'un collectif ou d'une commission,
- une cordialité sincère envers les parties prenantes et l'écoute attentive de toutes les idées émises lors des débats visant à solutionner les éventuelles situations conflictuelles,
- la participation active, dans la mesure de mes moyens, aux animations, aux campagnes d'information et aux manifestations organisées par le Club,
- une attitude et une présentation en permanence acceptables par tous les publics,
- une communication positive sur les activités et le fonctionnement de l'U.S. Saint-Egrève et du Club,
- une attitude respectueuse envers l'encadrement technique et l'équipe dirigeante, en reconnaissance de leur dévouement à notre cause commune le Handball et plus généralement le Sport,
- le respect strict des statuts et règlements administratifs et sportifs, généraux et particuliers, de l'U.S. Saint-Egrève, de la F.F.H.B., de la Ligue AURA et du Comité Isère de Handball,
- le strict respect (et contribution au strict respect) des consignes, limitations recommandations, et réglementations sanitaires et/ou sécuritaires émises par les autorités françaises nationales ou locales.

Dans ce même esprit associatif, et pour éviter d'en subir les conséquences sportives et/ou financières éventuelles,

je m'interdis expressément :

- toute violence physique ou verbale envers les joueurs, les arbitres, les officiels et le public en général,
- toute contestation abusive et/ou tout comportement déplacé envers les arbitres, les officiels et leurs décisions,
- la consommation et/ou distribution de toute substance dopante et/ou stupéfiante,
  (liste et effets néfastes disponibles sur demande au bureau du Club),
- toute action et/ou dépense exceptionnelle sans l'accord préalable du Club,
- tout comportement et acte choquant ou délictuel dans le cadre des activités du Club.

En confirmation de ce qui précède, j'accepte par avance les éventuelles décisions et/ou sanctions que le Bureau Directeur du Club, après m'avoir entendu, prendrait à mon encontre en cas de manquement aux principes et devoirs nés de la présente Charte.

En signant la "fiche d'inscription" à l'USSE Handball, je reconnais avoir pris connaissance, pour moi-même ou la personne que je représente, des termes de la présente Charte et les accepte sans réserve.